



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## mutualité sociale agricole

Question écrite n° 49997

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la disparition programmée du budget annexe aux prestations sociales agricoles (BAPSA) qui préoccupe fort légitimement les responsables de la mutualité sociale agricole (MSA). Le FIPSA qui devait lui succéder n'a pas, à ce jour, été mis en place et le financement des prestations du régime des non-salariés agricoles pose aujourd'hui des difficultés et, pour l'année 2005, des problèmes très considérables. En effet, le déséquilibre annoncé apparaît abyssal alors que la parité tant pour les taux de cotisation que pour les montants de prestations a été atteint. Il apparaît donc urgent d'apporter des réponses au financement du régime des non-salariés agricoles, c'est pourquoi il lui demande de lui préciser les mesures envisagées pour remédier à cette délicate situation.

### Texte de la réponse

Concernant le financement du régime de protection sociale des non-salariés agricoles, il convient tout d'abord de rappeler qu'il n'existe aucun risque de non-versement des prestations par ce régime. Comme c'est le cas depuis plus de quarante ans pour les régimes agricoles, et comme c'est le cas pour l'ensemble des régimes de base de sécurité sociale, les engagements pris seront tenus par la collectivité nationale. Il est cependant exact que des difficultés portant sur l'équilibre comptable du régime des non-salariés agricoles sont apparues en 2004 et 2005. Le Gouvernement est pleinement conscient du fait que, si un déficit peut être accepté sur une ou deux années, il est nécessaire de trouver rapidement des solutions permettant de retrouver un équilibre pérenne. Ces solutions doivent tenir compte du fait que, compte tenu de la situation démographique du régime, plus de 80 % de ces recettes proviennent de la solidarité nationale et de la solidarité interprofessionnelle. Elles doivent donc s'inscrire dans le cadre des grands équilibres des finances publiques, et donc de celui du budget de l'État. D'ores et déjà, le Gouvernement a demandé à une mission commune des inspections générales des finances, des affaires sociales et de l'agriculture d'étudier les différentes solutions, pour le début de l'année 2005. Des décisions pourront donc être prises au cours de cette année.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49997

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 2004, page 8559

**Réponse publiée le** : 11 janvier 2005, page 270